



Liste des pièces à fournir

Les pièces demandées à l'étape 1 nous permettrons de constituer ton dossier avant ton atterrissage afin de t'éviter toutes démarches longues et fastidieuses lors de ton arrivée sur le territoire français. Cela te permettra de prendre ton temps afin de bien choisir ta mutuelle santé.

Etape 1 : Formulaire de pré-garantie

- ♦ Copie du passeport en cours de validité / Pour les ressortissants de l'Union Européenne une carte d'identité en cours de validité suffit.
- ♦ Copie du visa.
- ♦ Copie de la pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français.
- ♦ Copie de ton billet d'avion.

Une fois arrivé en France, pas de problème !! On s'occupe de te couvrir grâce à ta responsabilité civile pendant tes 7 premiers jours sur le territoire français et ce gratuitement ! Ensuite, tu n'auras qu'à nous fournir les pièces demandées ci-dessous sous 7 jours.

Etape 2 : Confirmation

- ♦ RIB (Relevé d'identité bancaire) du compte à créditer pour le remboursement de vos soins et pour le paiement de l'assurance.
- ♦ Copie de la carte d'étudiant ou certificat de scolarité ou pour l'année universitaire.
- ♦ Copie attestation de la Sécurité sociale.
- ♦ Copie bail locatif ou contrat de location.

Après ces 2 étapes, tu n'auras rien d'autre à faire que de te concentrer sur tes études : on s'occupe de tout !!

www.assurancesjbu.com - bost-uhlen@assurancesjbu.com - 0555119230

Groupe JBU Assurances & Courtage : 16 rue d'Isly BP 30234- 87006 LIMOGES Cedex

SARL ASSURANCES BOST UHLEN - bost-uhlen@aviva-assurances.com - Immatriculation au RCS Limoges 799888672 - Capital de 670000 € Agent Général Aviva - ORIAS 14001511

SAS POLE ASSURANCES COURTAGE - bost-uhlen@assurancesjbu.com - Immatriculation au RCS Limoges 538620568 - Capital de 700000 € Courtier classe B - ORIAS 15006186

Vous pouvez consulter à tout moment sur <http://www.assurancesjbu.com/mentions-legales/> la liste des compagnies d'assurances avec lesquelles nous travaillons en tant que courtier mais également en tant qu'agent pour la compagnie Aviva. En cas de réclamation relative à l'application de vos garanties contractuelles, le règlement d'un sinistre ou le paiement de la cotisation, vous pouvez adresser votre réclamation à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9. / www.orias.fr